

Envoyé en préfecture le 14/06/2021

ID: 093-200017010-20210604-2021040603-CC

Reçu en préfecture le 14/06/2021

Affiché le



OBJET

Autorisation donnée au Président de signer le marché « ingénierie et assistance à maitrise et maitrise d'œuvre en d'ouvrage aménagement »

DATE DE LA SEANCE

04 juin 2021

Nombre d'Élus pouvant siéger: 10 Présents: Pouvoirs: Pour: 3 Contre: 0 Abstention 0

ADOPTEE A

Unanimité

Date et visa de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis

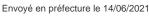
Délibération n°2021-06-04/03

L'an deux mil vingt et un, le quatre juin, le Comité syndical mixte d'étude et de réalisation la Tégéval s'est réuni au Conseil départemental du Val-de-Marne, Hôtel du département du Val-de-Marne, salle des conférences 5ème étage, à Créteil, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE.

Étaient présents : Messieurs Pierre-Jean GRAVELLE et Bruno HELIN et Madame Nathalie DINNER, pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales et des statuts du Syndicat mixte d'étude et de réalisation la Tégéval.

Étaient absents excusés : Madame Anne CABRIT Monsieur Benoît CHEVRON Monsieur Olivier DOSNE Monsieur Didier GONZALES Madame Catherine PRIMEVERT Madame Marie-Carole CIUNTU Monsieur Laurent JEANNE Madame Nathalie DELEPAULE Monsieur Didier DOUSSET Madame Sandrine LAMIRE-BURTIN Monsieur Ibrahima TRAORE





Reçu en préfecture le 14/06/2021







DÉLIBERATION N°2021-06-04/03 DU 04 JUIN 2021 RELATIVE À L'AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ « INGÉNIERIE ET ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE ET MAITRISE D'ŒUVRE EN AMÉNAGEMENT »

LE COMITÉ SYNDICAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-1 à L5721-9,

VU Le code de la commande publique,

VU la décision de la commission d'appel d'offres du 4 juin 2021,

VU le rapport présenté par Monsieur Pierre-Jean Gravelle, Président du Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation (SMER) la Tégéval.

DÉLIBÈRE

Article 1: Autorise le Président du SMER la Tégéval à signer l'accord-cadre à bons de commande de prestations d'ingénierie et d'assistance à maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre en aménagement pour une durée maximale de 4 ans et des montants annuels minimum et maximum suivants :

| Lot | Montant Minimum annuel | Montant Maximum annuel |
|--------------------|---------------------------|---------------------------|
| Lot 1 - Lot unique | 20 000,00 € HT | 200 000,00€ HT |

Article 2 : Le présent accord-cadre à bons de commande est attribué à :

OMNIUM GENERAL D'INGENIERIE (OGI) - 93100 MONTREUIL SOUS BOIS

<u>Article 3</u>: Les dépenses afférentes à cet accord-cadre à bons de commande seront imputées sur le budget du

SMER.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits Le 4 juin 2021

Président du Smer la Tégéval

Vu et transmis à M. Le Préfet de la Seine-Saint-Denis, en application de l'article 7 de la loi du 22 juillet 1982,

Le 14 juin 2021

Le Président du Smer La Tégéval

Pierre-Jean GRAVELLE

M. Pierre-Jean GRAVELLE

